

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - 21781 - 2010 B 00096 - 519 550 156 - SARL AB ENERGY GROUP

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Si PME innovante ☐ Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au forfait ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL AB ENERGY GROUP 285 RUE DE LA GROSEILLERE 84270 VEDENE					
N° Siret		51955015600037			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :					N° Siret :
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) : TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF : notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT	
				(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PVL.T imposables au taux de 15%					
PVL.T imposables à 19 %					
Autres plus-values imposables à 19 %					
Plus-values à LT imposables à 0%					
PV exonérées (art. 238 quinquièmes)					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas).					
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐					
Jeunes entre. innovantes ☐					
Zone franche urbaine - Terr. entr. ☐					
Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies ☐					
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquièmes ☐					
Zone franche d'activité ☐					
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septies ☐					
Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐					
BUD, art. 44 sexdecies ☐					
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)					
Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (CF : notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF : notice de la déclaration n° 2065)					
Revenues nets soumis à la contribution 2.5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièmes C+1), cochez la case :					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièmes C+2), cochez :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
N° d'identification fiscale :					
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
N° d'identification fiscale :					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
SIS-IA					
Examen de conformité fiscale					
Nom, adresse du prestataire :					
N° SIREN du prestataire :					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :					
Téléphone : 0490832787					
FIDUCIAL EXPERTISE					
1660 RTE D'AVIGNON					
ZAC AIGUES FRAICHES 2					
- du conseil * :					
Téléphone :					
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
N° agrément :					
CGA/AGA					
Visa :					
Viseur conventionné					
A VEDENE					
le 27/06/2024					
Nom du déclarant : M MICELLI DIDIER					
Qualité du déclarant : GERANT					

Copie certifiée
conforme à
l'original
le Gerant
JMM

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2024

Désignation de l'entreprise :		SARL AB ENERGY GROUP					
et date de clôture de l'exercice:		31/12/2023					
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.					(a)
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres					(b)
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)						(c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées						(d)
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),						(e)
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)						(f)
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))						(g)
							(h)
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						(i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)
7	Montant des revenus répartis (5)						Total (a) à (h)
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées				
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)	
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	
K DIVERS							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES						à 0%	à 15%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP				Néant	*
Adresse de l'entreprise : 285 RUE DE LA GROSEILLERE 84270 VEDENE					
Numéro SIRET* : 51955015600037					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2023		31/12/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M Incorporelles - Autres*	014	2 000	016	2 000	
M Immobilisations corporelles*	028	3 267	030	3 267	
O Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)	044	5 267	048	5 267	
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	26 340	070	26 340	12 312
U (2) - Autres* (3)	072	2 394	074	2 394	1 586
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084	4 937	086	4 937	3 751
N Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II	096	33 671	098	33 671	17 649
Total général (I + II)	110	38 937	112	5 267	17 649

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	20 000		20 000	
Ecarts de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131				
P Report à nouveau	134	-19 102		-11 639	
R Résultat de l'exercice	136	3 746		-7 463	
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	4 644		898	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	12 200		12 200	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	10 214		1 563	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169	4 390		2 052	
E Comptes courants d'associés	173	2 222		936	
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	29 027		16 751	
Total général (I + II + III)	180	33 671		17 649	
R (1)	Dont immobilisations financières	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an				
N (2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût revient des immos acquises	182
V				ou créées au cours de l'exercice*	
O (3)	Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184
I	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

										Néant			
Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP										Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE										31/12/2023		31/12/2022	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209							210	11 690		10 260
R	Production vendue biens	et livraisons	215							214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217							218			
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222			
	Production immobilisée*									224			
E	Subventions d'exploitation reçues									226			
X	Autres produits*									230			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	11 690		10 260
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234	7 014		
H	Variation de stock (marchandises)*									236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242	930		9 640
E	- mobilier - immobilier)												
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :									243			
	Rémunérations du personnel*									244			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)									250			
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)									255			
P	Dotations aux provisions									256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)									259			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles									260			
	Total des charges d'exploitation (II)									264	7 944		9 640
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	3 746		620
	Produits financiers (III)									280			
D	Produits exceptionnels (IV)									290			19 549
I	Charges financières (V)									294			
V	Charges exceptionnelles (VI)									300			27 632
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies									347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D									348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)									306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	3 746		-7 463
B - RESULTAT FISCAL										312	3 746	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318			
I	Provisions non déductibles*									322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-clts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248			330			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration									249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Entreprises nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies a)		987		Zone restruct. défense (44 terdecies)		127			
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)		138		Bassins d'emploi à redynamiser		991							
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD		992			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Zone de développement prioritaire (44 septodécies)		993			
Dont créance due au report en arrière du déficit*		346											
Dont déduct. exception. (art 39 decies)		655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)		643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)		645			
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)		647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)		648		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)		641			
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)		990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)		649							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										352	3 746	354	
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)										356			
E Déficit antérieurs reportables* :													
dont imputés/résultat :													
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										370		372	

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	2 000	412		414		416	2 000	
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470	3 267	472		474		476	3 267	
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	5 267	492		494		496	5 267	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500	2 000	502		504		506	2 000
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencs divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560	3 267	562		564		566	3 267	
TOTAL			570	5 267	572		574		576	5 267
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590					
TOTAL					596					

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		14 667
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		3 746
Déficits reportables	984		10 921
Déficits de l'exercice	860		
TOTAL des déficits restant à reporter	870		10 921

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SARL AB ENERGY GROUP		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SARL AB ENERGY GROUP
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 €
Siège Social : 285 Rue de la Groseillere
84270 VEDENE
RCS : 519 550 156

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 28 juin 2024
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2023

* * *

L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 746 euros de la manière suivante :

Affectation au compte "Report à nouveau débiteur" pour 3 746 euros.

Le compte "Report à nouveau débiteur" présentera un solde de – 15 356 €.

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 28 juin 2024.

le gérant



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

04 DEC. 2024

